

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

14/02/2025

Le président du tribunal administratif

N° E25000027 /38

E- Décision désignation commission ou commissaire du 14/02/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 03/02/2025, la lettre par laquelle Monsieur le Président de GRAND CHAMBERY l'Agglomération demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de modification numéro 5 du Plan Local d'Urbanisme Habitat et Déplacements (PLUI HD) de Grand Chambéry conjointement à la création de 7 Périmètres Délimités des Abords (Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Présidente :

Madame Denise LAFFIN

Membres titulaires :

Madame Stéphanie GALLINO

Monsieur Jean-Louis PRESSE

Membre suppléant :

Monsieur Bernard LEMAIRE

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de GRAND CHAMBERY l'Agglomération et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Grenoble, le 14/02/2025

Le vice-président,



Stéphane WEGNER